

**REMBALLAGE des EXPOSANTS****REGLEMENT INTERIEUR**

REMBALLAGE des EXPOSANTS

Vendredi 24 septembre de 8 h à 19 h

**VENDREDI 24 septembre journée MARCHANDE****HEURE D'OUVERTURE DE LA FOIRE**

\*Samedi..... ouverture de 9 h à 18h. (EXPOSANTS de 8H 30 h à 18 h)

\*Dimanche..... ouverture de 9 h à 18h

Par respect du public et de leurs collègues, les exposants sont tenus de garantir l'ouverture de leurs stands pendant les horaires précités.

**REMBALLAGE :****DIMANCHE à 18h 00 ----- 24h dernier délai.**Le hall devant être impérativement et totalement libéré ;**DIMANCHE à 24 H**

1 - L'exposant s'oblige à contracter une assurance Responsabilité Civile pour tous dommages corporels et (ou) matériels pouvant résulter de l'activité de l'exposant. Dans tous les cas, les exposants renonceront à tous recours contre EXPANTIKA, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels dont ils seraient victimes durant toute la manifestation. Chaque exposant est responsable des biens exposés et doit contracter une assurance l'organisation rejetant par avances tout dommage subi par les bâtiments, installations et accessoires occasionnés par eux ou par leurs préposés.

2 \*Les exposants conformément à la réglementation en vigueur doivent impérativement fournir un extrait k/bis valable de moins de 3 mois, la photocopie recto verso de la carte 3 volets ainsi que la photocopie de la carte d'identité.

3 - Gardiennage assuré : vendredi- samedi, de la fermeture à l'ouverture du HALL  
- Nettoyage des allées et protection incendie assurés par EXPANTIKA.  
- Importante publicité assurée par EXPANTIKA.

4 Sont admis à ce salon:

Tous REVENDEURS d'objets mobiliers –ANTIQUAIRES – BROCANTEURS - LIBRAIRES et BOUQUINISTE ayant boutiques ou non, pouvant justifier d'une adresse et d'un récépissé préfectoral.

5 ATTENTION : Le chèque du solde du prix de votre stand sera remis à l'encaissement mardi suivant la manifestation.

6 Votre demande d'inscription ne sera prise en considération qu'accompagnée des 2 chèques- acompte et solde- représentants le montant intégral du prix TTC de votre stand.

7 En cas de désistement survenant après la clôture des inscriptions, l'exposant sera redevable de l'intégralité de sa facture.

En cas de désistement après la clôture des inscriptions, l'acompte restera acquis à Expantika, le chèque de solde vous sera rendu.

8 Sauf accord -tout emplacement réservé non occupé à 14 h le jour du déballage sera réputé libre et L'organisation pourra en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement ou à des Indemnités quelconques. En cas de litige, les tribunaux de PAU sont seuls compétents.

9 En cas d'événement constituant un cas de force majeure : guerre, émeute, grève générale, destruction accidentelle des installations ou des locaux, insuffisance de participants, ou tout autre raison indépendante de la volonté de l'organisateur. EXPANTIKA se réserve auprès des exposants, du droit de modifier la date d'ouverture de l'exposition, comme aussi de décider son ajournement, sa fermeture anticipée ou même l'annulation de la manifestation, sans que les participants puissent alors réclamer aucune indemnité ou remboursement. Dans une telle éventualité, les sommes versées ou dues par les exposants à EXPANTIKA resteraient acquises à concurrence des frais effectivement acquittés par EXPANTIKA dans le cadre de ces obligations résultant du présent contrat.

10 L'organisateur se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout exposant qui présenterait des marchandises non-conformes au caractère de la manifestation, et devra retirer de son stand toute marchandise non reconnue conforme au métier de brocanteurs et d'antiquaires.

11 L'admission est personnelle et ne saurait donner lieu à ; cession, transfert, location ou opérations similaires.

12 Les exposants renoncent expressément, du fait de leur admission, à tout recours contre les organisateurs pour quelques dommages et quelque en soit les causes.

13 La participation au salon vous engage sans réserve à l'observation du règlement ci-dessus.